

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DINITROL 8520 Spray

UFI:

CSSC-DY-EY-V00T-6U3E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Peintures et vernis

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DINOL GmbH

Rue: Pyrmonter Strasse 76

Lieu: D-32676 Luegde

Téléphone: + 49 (0) 5281 982980

Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860

E-mail: msds@dinol.com

Interlocuteur: Labor

Service responsable: msds@dinol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone; propane-2-one; propanone

acétate de n-butyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 2 de 17

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
--------	--

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222-H229

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 3 de 17

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			25 - < 50 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
123-86-4	acétate de n-butyle			12,5 - < 20 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
74-98-6	propane			10 - < 12,5 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			5 - < 10 %
	203-603-9	607-195-00-7	01-2119475791-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336			
106-97-8	butane			5 - < 10 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
75-28-5	isobutane			5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			< 2,5 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			< 2,5 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 4 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
67-64-1	200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	25 - < 50 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 7426-15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	12,5 - < 20 %
		par inhalation: CL50 = > 21 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 14112 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg	
108-65-6	203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 35,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 8500 mg/kg	
106-97-8	203-448-7	butane	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 273000 ppm (gaz)	
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	< 2,5 %
		par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4570 mg/kg	
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	< 2,5 %
		par inhalation: CL50 = >17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 790 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 5 de 17

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Utiliser un équipement de protection individuel
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.
Bien nettoyer les surfaces contaminées.
Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 6 de 17

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-65-6	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50	275		VME (8 h)	
		100	550		VLE (15 min)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butylique	50	150		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 7 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1210 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2420 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	200 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	48 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	600 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	300 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	600 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	300 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	35,7 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m³
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	275 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	550 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	796 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	33 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	33 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	320 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	36 mg/kg p.c./jour
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	310 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	55 mg/m³
1333-86-4	Carbon Black			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2 mg/m³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 8 de 17

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	2 mg/m³
----------------------------	----------------	-------	---------

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Eau douce		0,635 mg/l
Eau de mer		0,0635 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,29 mg/kg
Sédiment marin		0,329 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,290 mg/kg
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	
Eau douce		0,082 mg/l
Eau de mer		0,0082 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,178 mg/kg
Sédiment marin		0,0178 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2476 mg/l
Sol		0,015 mg/kg
1333-86-4	Carbon Black	
Eau douce		5 mg/l
Eau de mer		5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 9 de 17

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration:

PVA (alcool polyvinylique), Temps de pénétration:

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration:

Caoutchouc butyle, Temps de pénétration:

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A2/P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	noir	
Odeur:	comme: Solvant	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		13,0 vol. %
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		333 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		

La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 10 de 17

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

3500 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

0,7 g/cm³

Densité de vapeur relative:

non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non applicable

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

91,5 %

Teneur en eau : 0,3 %

Teneur en corps solides:

7,9 %

Viscosité dynamique:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 11 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 7426-15800 mg/kg	Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat		
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 10760 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 14112 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	CL50 > 21 mg/l	Rat		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >21 mg/l	Rat		
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle				
	orale	DL50 8500 mg/kg	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 35,7 mg/l	Rat		
106-97-8	butane				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 273000 ppm	Rat	GESTIS	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 4570 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 13400 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	orale	DL50 790 mg/kg	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 3400 mg/kg	Lapin	GSETIS	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >17 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 12 de 17

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétone; propane-2-one; propanone; acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 8800	48 h	Daphnia Magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l 4740	2 d	Selenastrum capricornutum		
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 397 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1740	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >500	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1980	48 h		GESTIS	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l () 2250		Pseudomonas putida	16 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 13 de 17

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	OECD 301 B	91%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
123-86-4	acétate de n-butyle			
	OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
	OECD 302 B	>90 %		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,56
106-97-8	butane	2,89
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	<10		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 14 de 17

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E0
Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Marine polluant: no
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 15 de 17

Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950
d'identification:

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1
transport:

14.4. Groupe d'emballage: -

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y203
Quantité exceptée: E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz sous pression

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Stowage Code:
SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 91,5 % (664,6 g/l)
dans les vernis et peintures:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 16 de 17

Sous-catégorie selon la directive
2004/42/CE:

Finitions spéciales - Tous types, Valeur limite de COV: 840 g/l

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3,6,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosol

Liquefied gas

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 8520 Spray

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 34006

Page 17 de 17

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aérosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)